

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1312

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Appel à manifestation d'intérêt Ecologie industrielle et territoriale sur le territoire de la Vallée de la chimie - Demande de subvention auprès de l'ADEME - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1312**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Appel à manifestation d'intérêt Ecologie industrielle et territoriale sur le territoire de la Vallée de la chimie - Demande de subvention auprès de l'ADEME - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est engagée dans une démarche d'écologie industrielle sur le périmètre de la Vallée de la chimie. Lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt sur l'écologie industrielle et territoriale lancé en 2015, elle participe à un dispositif régional en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Sous l'impulsion et la coordination de la Métropole, les acteurs locaux de la Vallée de la chimie partagent une stratégie et des actions destinées à renforcer et à développer l'écosystème industriel. Parmi les initiatives remarquables sur le territoire, l'Association des industriels de la Région de Meyzieu (AIRM), créée en 1965, concourt à développer l'écosystème industriel local.

1. Engagement de la Métropole dans la démarche expérimentale "d'écologie industrielle et territoriale", sur le périmètre de la Vallée de la chimie, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ADEME/Région Rhône-Alpes

Par un appel à manifestation d'intérêt sur l'écologie industrielle et territoriale, lancé en juin 2015, l'ADEME et la Région Rhône-Alpes ont pour objectif de recruter des territoires mobilisés et volontaires pour engager des actions spécifiques et capitaliser des retours d'expériences.

La candidature de la Métropole a été retenue. Le projet déposé cible le périmètre de la Vallée de la chimie comme le territoire d'expérimentations.

La Vallée de la chimie constitue, d'ores et déjà, un écosystème industriel. Le projet s'appuie sur l'historique de la Vallée de la chimie et l'engagement de ses acteurs locaux. Une étude "intelligence territoriale et métabolisme industriel" conduite en 2009 par l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon et financée par l'État et la Région Rhône-Alpes avait pour finalité de démontrer que l'apport de l'écologie industrielle ou territoriale constitue une démarche scientifique qui repose sur l'établissement d'un bilan quantifié et structuré des flux de matières premières, de l'énergie produite et consommée et des sous-produits résultant des activités d'industries implantées sur le périmètre de la Vallée de la chimie. Les résultats ont souligné un potentiel important mais ont également révélé la complexité de l'exercice et le besoin de conduire un travail sur le long terme pour mettre en application les pistes identifiées.

Les conditions de réussite pour la mise en place d'une chaîne industrielle sont réunies dans la Vallée de la chimie avec notamment :

- un tissu dense et diversifié d'entreprises,
- des relations, des groupes d'échanges et des synergies d'ores et déjà constitués : AXELERA, AXEL'ONE, association d'entreprises, syndicats professionnels,
- une connaissance des principaux métabolismes territoriaux,
- des capacités de développement et diversification économiques encore importantes.

Sous l'impulsion et la coordination de la Métropole à travers l'action de la mission territoriale Vallée de la chimie, les acteurs locaux partagent un projet de territoire destiné à renforcer et à développer l'écosystème industriel. Une charte de partenariat pour la mise en œuvre du campus industriel a été signée en novembre 2014 entre la Communauté urbaine de Lyon, les principaux groupes industriels, la Région Rhône-Alpes et les services de l'État. Cette charte exprime clairement la volonté de promouvoir et d'intensifier l'écologie industrielle dans la Vallée de la chimie. En pratique, l'exemple récent de l'Appel des 30 illustre la prise en compte des concepts de l'écologie industrielle pour expertiser et sélectionner les projets.

Le projet d'"écologie industrielle et territoriale" de la Métropole comporte plusieurs axes de travail pré-identifiés ayant pour objectif de faire de la Vallée de la chimie le territoire de la transition industrielle et de l'innovation en s'appuyant sur les ressources locales et les compétences et activités des acteurs locaux. Le contenu des actions sera précisé en concertation avec les partenaires financiers en fonction des opportunités identifiées mais les grandes lignes de la feuille de route 2016-2018 comportent plusieurs axes :

- le développement de l'utilisation de la voie d'eau,
- la préfiguration d'une filière locale hydrogène,
- l'accompagnement des porteurs de projets privés, notamment, en s'appuyant sur l'Appel des 30 dont l'édition 2016 est en cours de préparation,
- la promotion et animation d'une démarche territoriale d'écologie industrielle.

La Métropole bénéficie de plusieurs avantages à avoir été sélectionnée dans le dispositif de l'appel à manifestation d'intérêt Ecologie industrielle et territoriale :

- un accompagnement financier sur le poste d'animateur : l'ADEME participe au financement du poste de chef de projet "développement durable" (poste existant, pas de création) sur un forfait de 12 000 € par an sur 3 ans,
- un soutien financier pour les dépenses de communication et de promotion de l'écologie industrielle et territoriale pour un montant forfaitaire de 20 000 € par an sur 3 ans.

L'ADEME a fait parvenir à la Métropole sa décision n° 1541_C 0480_1 notifiant une aide financière d'un montant total de 96 000 € sur 3 ans.

La Métropole bénéficiera également d'un accompagnement financier sur des études techniques : le dispositif permet d'obtenir des cofinancements de l'ADEME sur des études thématiques ciblées (entre 50 et 70 % pour un montant maximum de 110 000 € sur 3 ans). Les demandes seront instruites par l'ADEME au cas par cas et feront l'objet de décisions attributives de financements indépendantes.

2. Attribution d'une subvention à l'AIRM

L'AIRM est une association à but non lucratif loi 1901 créée en 1965 par des entreprises de Meyzieu, qui s'est étendue ensuite à la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes à Jonage puis aux zones artisanales (ZA) de Mariage et Satolas Green à Pusignan. Elle a pour objet de :

- rassembler ses adhérents autour de projets communs de développement local (infrastructures, services, etc.),
- contribuer à la compétitivité de ses adhérents en proposant des services à coûts mutualisés,
- favoriser les synergies et les partenariats locaux entre adhérents.

L'AIRM a été sélectionnée en 2013 dans le cadre du premier appel à projet "Ecologie industrielle et territoriale" lancé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. L'association a ainsi pu démarrer le projet Synergies industrielles de l'est lyonnais (SIEL), un projet d'écologie industrielle et territoriale au service de ses adhérents. Cet appel à projet, en cohérence avec la stratégie de développement durable de l'association, lui a permis de bénéficier de moyens supplémentaires pour poursuivre son action avec une chargée de projet au sein de l'AIRM et une assistance à maîtrise d'ouvrage composée de 3 bureaux d'études. Le projet SIEL s'inscrit en cohérence dans les problématiques du territoire, identifiées dans le cadre d'une démarche de rencontres avec 84 entreprises représentant 5 048 salariés soit 70 % des employés de la zone industrielle. Ce travail concerté avec les entreprises avait permis d'identifier une douzaine de synergies d'actions potentielles, parmi lesquelles plusieurs sont aujourd'hui engagées. L'AIRM souhaite poursuivre son animation et son accompagnement de projets en 2016. Elle a identifié un programme d'actions et sollicite une subvention de la Métropole à ce titre.

Pour l'année 2016, la proposition de soutien financier porte sur les actions suivantes :

- animation et accompagnement d'un projet de production d'énergie renouvelable : création d'une centrale solaire thermique couplée à une chaufferie bois et création d'un réseau de chaleur reliant plusieurs entreprises de la zone d'activités,

- création d'un conseil en énergie partagé industriel (CEPI) pour les entreprises de l'est lyonnais dans un objectif de réduction de leurs consommations d'énergie,

- animation du dispositif local d'écologie industrielle et territoriale : suivi et coordination de la douzaine de synergies industrielles déjà identifiées et poursuite du travail avec les entreprises du territoire,

- fourniture de données pour l'élaboration du schéma directeur des énergies : l'AIRM contribuera au schéma directeur des énergies de la Métropole en fournissant des données pour construire son diagnostic, tout en respectant la confidentialité des données exigée par ses adhérents.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
services	13 000	Métropole de Lyon	15 000
charges de personnel	17 000	ADEME	13 000
		Commune de Meyzieu	1 000
		Communauté de Communes de l'est lyonnais (CCEL)	1 000
Total	30 000	Total	30 000

Cette proposition de soutien se traduit par une convention attributive de subvention entre la Métropole et l'AIRM d'un montant de 15 000 € pour un programme d'actions global 2016 évalué à 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'engagement de la Métropole de Lyon dans la démarche expérimentale "d'écologie industrielle et territoriale", sur le périmètre de la Vallée de la chimie, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2015 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Rhône-Alpes,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM),

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'AIRM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'ADEME une subvention de fonctionnement d'un montant total de 96 000 € sur 3 ans dans le cadre de sa participation au financement du poste de chef de projet "développement durable" et aux frais de communication et de promotion de l'écologie industrielle et territoriale,

b) - signer ladite convention,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 70 - opération n° 0P26O2293.

4° - Les recettes de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 à 2018 - compte 74718 - fonction 50 - opération n° 0P02O4474, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 32 000 € en 2016,
- 32 000 € en 2017,
- 32 000 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.